

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°15/2014

Le 28 Octobre 2014 à 10h00 il sera procédé, au siège de l'Agence Nationale de Régulation des Télécommunications, sise à Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 – Rabat 10 100 –, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour l'étude de mise en place d'une cartographie des risques au profit de l'ANRT (ANRT Siège et INPT).

Le dossier d'appel d'offres peut être :

- 1) - Retiré au siège de l'A.N.R.T. (Division des Achats et de la Logistique), sise Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 – Rabat 10 100 –.
- 2) - Téléchargé à partir du site web de l'ANRT à l'adresse électronique suivante www.anrt.ma.
- 3) - **Nouveau** : téléchargé à partir du Portail Marocain des Marchés Publics à l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma.
- 4) - Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 la décision 29/07 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANRT ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme des 10 000,00DH.
- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 de la décision précitée.

Les plis sont au choix des concurrents :

- Soit déposés, contre récépissé, à la Division des Achats et de la Logistique de l'ANRT à l'adresse indiquée dans l'avis d'insertion, et au plus tard le jour précédant celui de la séance de l'ouverture des plis.
- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception à la Division précitée ;
- Soit remis, séance tenante, au Président de la Commission d'Appels d'Offres de l'ANRT, le jour de la 1^{ère} séance publique, au début de la séance, et avant l'ouverture du premier pli.
- (NB : les offres reçues par voie postale (nationale ou internationale) doivent indiquer de manière lisible sur les enveloppes extérieurs les indications suivantes :
 - le nom du soumissionnaire et son adresse;
 - l'objet de l'appel d'offres ainsi que de la date limite de dépôt des dossiers ;
 - l'avertissement que « le pli ne doit être ouvert que par le Président de la Commission d'appel d'offres lors de la séance publique d'examen des offres » ;
 - comporter de façon apparente la mention (très urgent)).

Le dossier administratif, le dossier technique, le dossier additif et le Cahier des Prescriptions Spéciales et le Règlement de la Consultation et l'offre technique doivent être constitués conformément à l'article 04 du règlement de la consultation.

Les réponses aux demandes d'éclaircissements éventuelles seront mises sur le Site Web de l'ANRT (www.anrt.ma) et le Portail Marocain des Marchés Publics (www.marchespublics.gov.ma). Il appartient aux candidats ayant téléchargé les CPS du Site Web de l'ANRT et dudit Portail, de les consulter régulièrement afin de connaître la teneur des éclaircissements fournis par l'ANRT.